

Résolution «Évaluation Équitable»,
St-Émile –de-Suffolk, Qc.

Considérant que le système actuel d'évaluation foncière crée des déséquilibres majeurs au plan des valeurs de propriétés dans notre municipalité ;

Considérant que ces déséquilibres sont en grande partie causés par une conception de l'évaluation foncière qui profite de la spéculation immobilière et du développement de milieux de villégiature à grand déploiement;

Considérant que dans le cadre de la présente évaluation foncière, des propriétés villageoises de la municipalité se voient affublées de valeurs marchandes irréalistes par rapport à leur valeur réelle;

Considérant l'impact des hausses vertigineuses des valeurs foncières qui s'ensuivent sur les divers taux de taxation qui s'y appliquent;

Considérant que cet impact fiscal provoque des hausses constantes de taxes et de redevances diverses sur lesquelles la municipalité n'a peu ou pas de contrôle;

Considérant que pareilles hausses de taxes diverses grèvent et grugent des budgets de contribuables ayant des moyens très limités pour y faire face;

Considérant que les solutions actuelles préconisées par le MAMROT, soutenues par l'UMQ et proposées aux municipalités ne règlent rien et ne font que reporter le problème et en fait l'aggraver;

Considérant que quelques provinces canadiennes en prise avec ce type de problème d'évaluation foncière ont adopté des solutions beaucoup plus satisfaisantes que celles préconisées par le MAMROT (Nouvelle-Écosse, Colombie Britannique);

Considérant que l'association «Regroupement Évaluation Équitable» de Mme Diane Lachaine préconise que nous en venions à ces solutions semblables pour le Québec,

Il est proposé que :

- 1) Nous reconnaissons cet état de déséquilibre de l'évaluation foncière qui sévit de plus en plus à St-Émile,
- 2) Nous affirmions notre solidarité avec les objectifs de l'association «Regroupement Évaluation Équitable»,
- 3) Nous devenions officiellement membres de l'association «Regroupement Évaluation Équitable»,
- 4) Nous en présentions les caractéristiques et les avantages auprès des autres municipalités de la MRC,
- 5) Nous refusions d'implanter les fausses solutions proposées par le MAMROT dans notre municipalité.

Adopté à l'unanimité à l'assemblée du Conseil du 8 février 2010.